



Division des évaluations environnementales
1141, route de l'Église
c.p. 10100 - Succursale Sainte-Foy
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4H5

V/réf.:
N/réf.: 6900-340-P/49

Le 20 octobre, 2003

Madame Monique Gélinas
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
625, rue Saint-Amable, 2^e étage
Québec (QC)
G1R 2G5

**Objet: Questions concernant le projet d'aménagement
hydroélectrique de la Péribonka par Hydro-Québec**

Madame,

Je me réfère à votre lettre du 16 octobre 2003 concernant l'objet en rubrique. Voici nos réponses aux questions soulevées par la commission du BAPE

1. **Comment considérez-vous le cumul des impacts de ce projet et des autres encours dans la même région (Manouane et Kénogami) en regard de la Politique fédérale sur la conservation des terres humides (PFCTH)?**
 - 1.1. La Politique fédérale sur la conservation des terres humides (PFCTH) ne tient pas compte des impacts cumulatifs. Cette notion est strictement reliée à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE). Cependant, nous prenons en considération le taux de disparition des terres humides dans un secteur pour évaluer l'importance des terres humides visées par des projets.
 - 1.2. Au chapitre de la LCEE, nous pouvons difficilement évaluer l'importance des effets cumulatifs des différents projets régionaux sur les terres humides puisque ces dernières sont souvent très différentes les unes des autres et de valeur inégale. Par ailleurs, il n'existe pas encore de balises ou de « seuils » à partir desquels nous pourrions trancher et conclure à un impact important sur le plan cumulatif.
2. **Compte tenu des particularités des milieux humides qui seraient touchés par la réalisation du projet, serait-il possible de les reconstituer efficacement?**
 - 2.1. Nous ne possédons pas l'expertise pour répondre à cette question. Nous sommes cependant d'avis que des ingénieurs spécialisés dans le domaine le pourraient. La Politique fédérale sur la conservation des terres humides (PFCTH) encourage la recherche et le développement en matière de compensation et nous appuyons les initiatives visant à expérimenter diverses techniques pour réaménager des terres humides. Dans le cas qui nous préoccupe, sans être des spécialistes de l'ingénierie, nous sommes enclin à croire que le réaménagement d'îles deltaïques au confluent des rivières serait probablement possible, mais difficile à réaliser sur le plan géophysique. Toutefois, le facteur déterminant s'avère sans contredit l'implantation de la végétation qui



confère à la terre humide toute sa valeur. « L'efficacité » de l'aménagement dépend donc beaucoup du succès de la reprise végétale que rien ne peut garantir à priori.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Serge Lemieux', written in a cursive style.

Serge Lemieux

(418) 648-7025